

Tarifs 2012 (en € HT)

Tarifs applicables au 01/01/2012

Du 8 Juin au 1^{er} Juillet 2012

➤ **EURO 2012 Pologne-Ukraine**

Du 27 Juillet au 12 Août 2012

➤ **JEUX OLYMPIQUES Londres 2012**

Période Bleue	Période Violette	EURO 2012 J.O. LONDRES
---------------	------------------	------------------------

JANVIER	samedi 7	samedi 14	samedi 21	samedi 28	
FÉVRIER	samedi 4	samedi 11	samedi 18	samedi 25	
MARS	samedi 3	samedi 10	samedi 17	samedi 24	samedi 31
AVRIL	samedi 7	samedi 14	samedi 21	samedi 28	
MAI	samedi 5	samedi 12	mercredi 19	samedi 26	
JUIN	samedi 2	samedi 9	samedi 16	samedi 23	samedi 30
JUILLET	samedi 7	samedi 14	samedi 21	samedi 28	
AOÛT	samedi 4	samedi 11	samedi 18	samedi 25	
SEPTEMBRE	samedi 1	samedi 8	samedi 15	samedi 22	samedi 29
OCTOBRE	samedi 6	samedi 13	samedi 20	samedi 27	
NOVEMBRE	samedi 3	samedi 10	samedi 17	samedi 24	
DÉCEMBRE	samedi 1	samedi 8	samedi 15	samedi 22	samedi 29

PERIODE BLEUE

STANDARD			
PAGE VERSO 2 ^e cahier	20 500€	DOUBLE PAGE 2 ^e cahier	42 000€
PREMIUM			
4 ^e DE COUVERTURE	50 000€	DOUBLE D'OUVERTURE	73 400€
2 ^e DE COUVERTURE/Face Edito	40 400€	1 ^{ère} DOUBLE PAGE	65 200€
3 ^e DE COUVERTURE	32 400€	2 ^e DOUBLE PAGE	63 100€
1 ^{er} RECTO/Face Sommaire	33 400€		
2 ^e RECTO/Face Thouron/Ouv. Mag Zap/1 ^{er} RECTO Mag Actu	33 000€		
RECTOS Mag Actu	32 600€		
3 ^e & 4 ^e RECTO/Face Chronique	32 000€		
RECTO Top 5	31 400€		
FIRST			
RECTO Grand Reportage	30 100€	3 ^e & 4 ^e DOUBLE PAGE	61 100€
1 ^{er} RECTO Enquête/Ouv. Mag Plus	30 100€		
STAR			
RECTO Reportages/Face Business	29 100€	DOUBLE PAGE Mag Actu	59 000€
RECTOS Mag Plus	29 100€		
Dossier Thématique (ss réserve)	29 100€		
ESSENTIELS			
PAGE 1 ^{er} cahier	28 500€	DOUBLE PAGE 1 ^{er} cahier	54 900€
OPPORUNITES			
Floating Mag Plus	24 200€	1 ^e & 2 ^e DOUBLE PAGE 2 ^e cahier	49 200€
		3 ^e & 4 ^e DOUBLE PAGE 2 ^e cahier	49 200€
AUTRES FORMATS			
1/2 PAGE	17 600€		
1/3 PAGE	14 400€		
DOUBLE 1/2 1 ^{er} cahier	36 300€		
DOUBLE 1/2 2 ^e cahier	33 200€		

PERIODE VIOLETTE

STANDARD			
PAGE VERSO 2 ^e cahier	23 500€	DOUBLE PAGE 2 ^e cahier	48 200€
PREMIUM			
4 ^e DE COUVERTURE	57 300€	DOUBLE D'OUVERTURE	84 100€
2 ^e DE COUVERTURE/Face Edito	46 300€	1 ^{ère} DOUBLE PAGE	74 700€
3 ^e DE COUVERTURE	37 100€	2 ^e DOUBLE PAGE	72 400€
1 ^{er} RECTO/Face Sommaire	38 300€		
2 ^e RECTO/Face Thouron/Ouv. Mag Zap/1 ^{er} RECTO Mag Actu	37 800€		
RECTOS Mag Actu	37 400€		
3 ^e & 4 ^e RECTO/Face Chronique	36 700€		
RECTO Top 5	36 000€		
FIRST			
RECTO Grand Reportage	34 500€	3 ^e & 4 ^e DOUBLE PAGE	70 000€
1 ^{er} RECTO Enquête/Ouv. Mag Plus	34 500€		
STAR			
RECTO Reportages/Face Business	33 400€	DOUBLE PAGE Mag Actu	67 700€
RECTOS Mag Plus	33 400€		
Dossier Thématique (ss réserve)	33 400€		
ESSENTIELS			
PAGE 1 ^{er} cahier	32 700€	DOUBLE PAGE 1 ^{er} cahier	63 000€
OPPORUNITES			
Floating Mag Plus	27 700€	1 ^e & 2 ^e DOUBLE PAGE 2 ^e cahier	56 400€
		3 ^e & 4 ^e DOUBLE PAGE 2 ^e cahier	56 400€
AUTRES FORMATS			
1/2 PAGE	20 200€		
1/3 PAGE	16 500€		
DOUBLE 1/2 1 ^{er} cahier	41 600€		
DOUBLE 1/2 2 ^e cahier	38 100€		

PERIODE ROUGE

STANDARD			
PAGE VERSO 2 ^e cahier	26 300€	DOUBLE PAGE 2 ^e cahier	53 900€
PREMIUM			
4 ^e DE COUVERTURE	64 200€	DOUBLE D'OUVERTURE	94 200€
2 ^e DE COUVERTURE/Face Edito	51 800€	1 ^{ère} DOUBLE PAGE	83 600€
3 ^e DE COUVERTURE	41 600€	2 ^e DOUBLE PAGE	81 000€
1 ^{er} RECTO/Face Sommaire	42 900€		
2 ^e RECTO/Face Thouron/Ouv. Mag Zap/1 ^{er} RECTO Mag Actu	42 300€		
RECTOS Mag Actu	41 800€		
3 ^e & 4 ^e RECTO/Face Chronique	41 000€		
RECTO Top 5	40 200€		
FIRST			
RECTO Grand Reportage	38 700€	3 ^e & 4 ^e DOUBLE PAGE	78 400€
1 ^{er} RECTO Enquête/Ouv. Mag Plus	38 700€		
STAR			
RECTO Reportages/Face Business	37 300€	DOUBLE PAGE Mag Actu	75 700€
RECTOS Mag Plus	37 300€		
Dossier Thématique (ss réserve)	37 300€		
ESSENTIELS			
PAGE 1 ^{er} cahier	36 600€	DOUBLE PAGE 1 ^{er} cahier	70 500€
OPPORUNITES			
Floating Mag Plus	31 000€	1 ^e & 2 ^e DOUBLE PAGE 2 ^e cahier	63 100€
		3 ^e & 4 ^e DOUBLE PAGE 2 ^e cahier	63 100€
AUTRES FORMATS			
1/2 PAGE	22 600€		
1/3 PAGE	18 400€		
DOUBLE 1/2 1 ^{er} cahier	46 600€		
DOUBLE 1/2 2 ^e cahier	42 600€		

L'ÉQUIPE GUIDE

4 ^{ème} DE COUVERTURE	64 200€	1 ^{ère} DOUBLE PAGE	83 600€
2 ^{ème} DE COUVERTURE	51 800€	2 ^{ème} DOUBLE PAGE	81 000€
3 ^{ème} DE COUVERTURE	41 600€		
1 ^{er} RECTO /Face Edito	42 900€		
2 ^{ème} RECTO	42 300€		
RECTO / Ouverture Dossier	41 800€		
3 ^{ème} & 4 ^{ème} RECTO	41 000€		

Formats spéciaux (french door, gate fold...) & Encarts

[Nous consulter](#)

Calendrier de parutions 2012 (sous réserve de modifications de la rédaction)

Date de parution	Thème
02/06/2012	Guide de l' Euro 2012
21/07/2012	Guide des JO 2012
01/09/2012	Guide du TOP 14

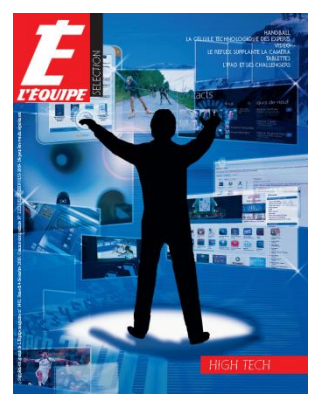
L'EQUIPE SELECTION

4 ^{ème} DE COUVERTURE	57 300€	1 ^{ère} DOUBLE PAGE	74 700€
2 ^{ème} DE COUVERTURE	46 300€	2 ^{ème} DOUBLE PAGE	72 400€
3 ^{ème} DE COUVERTURE	37 100€		
1 ^{er} RECTO / Face Edito	38 300€		
2 ^{ème} RECTO	37 800€		
RECTOS / Ouverture Dossier	37 400€		
3 ^{ème} & 4 ^{ème} RECTO	36 700€		

Formats spéciaux (french door, gate fold...) & Encarts **Nous consulter**

Calendrier de parutions 2012 (sous réserve de modifications de la rédaction)

Date de parution	Thème
19/05/2012	Sélection Numérique
15/09/2012	Sélection Immobilier
06/10/2012	Sélection Photo
16/11/2012	Sélection Cadeaux
15/12/2012	Sélection High Tech



MAJORATIONS**TARIFAIRES****sur tarif Brut**

Deux Annonceurs (2 annonceurs et plus dans la même annonce)	+40%
Emplacement de rigueur	+15%
Pages successives	+20%
1er * annonceur du secteur	+20%
2è * annonceur du secteur	+15%

*hors 2ème de couverture - nous consulter pour la nomenclature des secteurs

DEGRESSIFS**VOLUME****Le DÉGRESSIF VOLUME s'applique au montant Tarif Brut Base Achat.**
ne s'applique pas aux campagnes bénéficiant d'une des REMISES SPÉCIFIQUES

selon C-A annuel H.T. (cf. def. page suivante)

De	20 000 €	à	45 999 €	1%
De	46 000 €	à	159 999 €	2%
De	160 000 €	à	354 999 €	3%
De	355 000 €	à	544 999 €	4%
De	545 000 €	à	734 999 €	5%
De	735 000 €	à	924 999 €	6%
De	925 000 €	à	1 119 999 €	7%
De	1 120 000 €	à	1 299 999 €	8%
De	1 300 000 €	à	1 499 999 €	9%
De	1 500 000 €	et +		10%

REMISES**SPECIFIQUES**

(exclusives)

Ces REMISES SPECIFIQUES s'appliquent au montant Tarif Brut Base Achat
et ne peuvent être cumulées au dégressif volume.**Conditions Particulières GRANDE CAUSE**

Nous consulter pour les modalités

-40% * sur le brut base achat

* les remises spécifiques s'appliquent uniquement aux emplacements du 2ème cahier

CUMUL**DES MANDATS**

Ce taux n'est accordé qu'aux annonceurs ayant recours à un mandataire,
si ce dernier cumule les mandats d'au moins 2 annonceurs.

Il s'applique au montant Tarif Brut Base Achat et s'ajoute au dégressif
volume ou remises spécifiques.

selon C-A annuel H.T. (cf. def. page suivante)

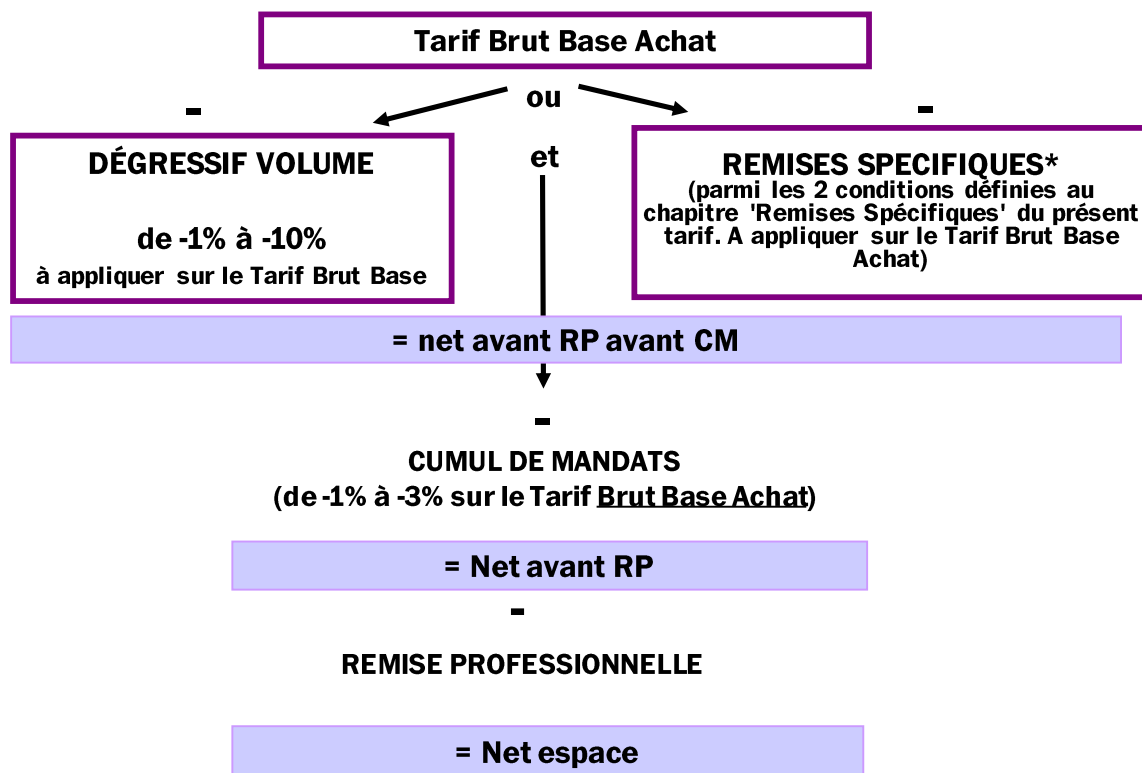
De	162 000 €	à	1 819 999 €	-1%
De	1 820 000 €	à	4 649 999 €	-2%
De	4 650 000 €	et +		-3%

En cas de non respect des C.G.V. de la part du mandataire ou de son client en terme de délais de paiement,
le versement du cumul de mandats est susceptible d'être remis en cause.

REMISE**PROFESSIONNELLE**

Cette remise n'est accordée qu'aux annonceurs ayant recours
à un mandataire.

-15% * sur sur le Net avant RP

**DEFINITION**

Le Chiffre d'Affaires annuel correspond aux investissements (Bruts Base Achat) atteints en cumulant l'ensemble des campagnes réalisées entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012.

C.A. ANNUEL

Pour les packages et autres produits vendus en net espace, le Brut Base Achat correspond au net espace remonté de la RP (15%) et du CM (3%).

FORMATS**(L x H)****FORMATS****(L x H)**

Double Page	FU :	420 x 264	PP :	440 x 285
Pleine Page	FU :	200 x 264	PP :	220 x 285
1/2 Page Largeur	FU :	200 x 130	PP :	220 x 142
1/2 Page Hauteur	FU :	98 x 264	PP :	110 x 285
1/3 Page Hauteur	FU :	64 x 264		
1/3 Page Largeur	FU :	200 x 85		

NORMES

Impression Offset & Helio - Format L'Equipe Magazine : 220 L x 285 H + rogne 4 mm

ELEMENTS**A FOURNIR**

Fournir un fichier PDF (CD format PC) - double page : impératif 1 seul fichier (dos piqué)

- Résolution des images, des photos : **300 DPI et CMJN** (pas de RVB)
- Placement des repères de coupes
- Taux de superposition : **280% MAXIMUM**

Fichier PDF : Fabriqué à partir du Distiller de la suite Adobe et non d'un export direct d'un logiciel natif (Quark, Indesign). L'option "incorporer toutes les polices" doit être cochée dans les paramètres.

Le nom du fichier ne doit pas contenir de caractères spéciaux (pas d'espace, pas de caractère accentué...) et doit avoir l'**extension .pdf**

1 PDF = 1 seul visuel (CD au format ISO 9660)

Faire apparaître le visuel sur la pochette et sur le CD lui-même.

Epreuve de contrôle CERTIFIÉE issue du fichier

**DATES
DE REMISE
DES
ELEMENTS
TECHNIQUES**

Livraison du CD + épreuve certifiée : 3 semaines avant parution

Si le fichier < 6 Mo, envoi possible par mail :

nlanak@amaurymedias.fr

lname@amaurymedias.fr

CONTACTS

Nadia LANAK - 01 41 04 98 43 / Laurent MAME - tél. 01 41 04 98 63

AMAURY MEDIAS - 738 rue Yves Kermen 92658 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Conditions Générales de vente 2012

Toute souscription d'un ordre de publicité implique pour l'annonceur et son mandataire l'acceptation sans réserve aucune des conditions générales ci-après. Le fait de ne pas se prévaloir, à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ou des conditions particulières de la commande ne saurait être interprété comme valant renonciation par AMAURY MEDIAS, à se prévaloir de ces dispositions. Celles-ci ne sauraient être modifiées par des stipulations contrares figurant sur les ordres, commandes du client ou dans ses conditions générales d'achat. Nos ventes sont faites directement à l'annonceur ou par l'intermédiaire de son mandataire dans le cadre d'un contrat de mandat. L'annonceur s'engage à informer AMAURY MEDIAS des éléments déterminants du contrat de mandat qui sont susceptibles de produire un effet sur la réalisation des prestations confiées.

1 - ACCEPTATION DES COMMANDES

1.1 - Tous les ordres de publicité sont exécutés aux conditions du tarif. Les conditions générales figurant sur les ordres émanant des annonceurs et des mandataires n'engagent pas AMAURY MEDIAS (appelée aussi la régie), sauf si celle-ci les a préalablement acceptés par écrit.

1.2 - Les commandes doivent être passées par écrit auprès de AMAURY MEDIAS, l'ordre devra être signé et comporter le cachet éventuel de l'annonceur ou de son mandataire. Les commandes verbales et téléphoniques ne sont prises en considération que dans la mesure où elles sont confirmées par écrit trois semaines avant parution.

1.3 - Les annulations, suspensions ou modifications ne sont reconnues comme telles que dans la mesure où elles ont été faites par écrit et sous réserve de réception des avis d'annulation, suspension ou modification par AMAURY MEDIAS dans les délais suivants : Quotidien = 1 semaine soit 5 jours ouvrés ; Magazines = 6 semaines avant parution pour la 1^{ère} et la 2^{ème} de couverture, et 3 semaines pour les autres emplacements. L'ordre de publicité est personnel à l'annonceur, il ne peut en aucun cas être cédé même partiellement. Faute de respect de ces dispositions, l'espace et les travaux engagés seront facturés.

1.4 - Les dates et emplacements de rigueur ainsi que les emplacements spéciaux ne peuvent être garantis que sur acceptation express de AMAURY MEDIAS. Les publicités en page 1 peuvent être supprimées au dernier moment, en fonction de l'actualité.

1.5 - Les délais et prix relatifs aux travaux techniques mentionnés sur les devis ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils ne seront définitifs qu'à la passation des ordres de commandes fermes et à la réception de tous les éléments constitutifs du travail.

1.6 - Les supports, par l'intermédiaire de AMAURY MEDIAS, se réservent le droit de refuser toute insertion publicitaire, conformément à la législation sur la presse, à leur ligne rédactionnelle ou aux recommandations du BVP.

1.7 - En cas de changement dans la situation de l'acheteur (décès, incapacité, dissolution ou modification de société, hypothèque de ses meubles, nantissement de fonds de commerce, modification du plafond de garantie d'assurance crédit...), de refus d'acceptation d'une traite ou d'un incident de paiement quelconque, AMAURY MEDIAS se réserve le droit de demander des garanties, de suspendre ou d'annuler les commandes en cours, même acceptées, ou de ne les exécuter que moyennant paiement comptant.

2 - REALISATION DES COMMANDES

2.1 - Les insertions sont faites sous la responsabilité de l'annonceur et doivent être strictement conformes aux lois et réglementations existantes et aux recommandations du BVP. L'annonceur garantit en outre que le contenu des insertions ne comporte aucune allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers. MANCHETTE PUBLICITE et les supports de presse écrite ainsi que les sites Internet ne sauraient encourir une quelconque responsabilité à quelque titre que ce soit du fait des insertions. L'annonceur s'engage à indemniser AMAURY MEDIAS et toute personne physique ou morale qui lui est liée et dont la responsabilité serait susceptible d'être engagée, de tout préjudice subi résultant d'une insertion et les garantissant contre toute action fondée sur une telle insertion.

2.2 - Le défaut de parution d'une ou plusieurs insertions ne pourra donner droit à aucun dommage et intérêt, ni ne saura dispenser l'annonceur et le mandataire du paiement des insertions justifiées, ni interrompre les accords en cours.

2.3 - AMAURY MEDIAS et les supports sont libérés de l'obligation d'exécution des commandes clients pour tous les cas fortuits ou de force majeure. Au sens des présentes conditions de ventes, la grève est considérée comme un cas de force majeure.

2.4 - AMAURY MEDIAS pourra reproduire les annonces classées Emploi publiées dans les titres dont elle assure la régie, sur son service Minitel et sur les sites Internet dont elle a la charge. Si ces informations venaient à ne plus être valables, l'annonceur devra en informer AMAURY MEDIAS dans les 24 heures par tous moyens. L'acceptation des présentes vaut autorisation.

2.5 - L'envoi de la facture définitive détaillée vaut compte-rendu d'exécution de diffusion ou de parution au titre de l'article 23 de la loi du 29 janvier 1993.

3 - DOCUMENTS ET BONS A TIRER

3.1 - Les fichiers numériques et documents techniques devront être de qualité conforme aux spécifications techniques des supports. Dans le cas contraire, les supports et AMAURY MEDIAS ne pourront être tenus responsables de la mauvaise qualité de leur reproduction.

3.2 - Les éléments techniques doivent être remis par l'annonceur ou le mandataire à la régie trois semaines au moins avant parution. En cas de non-communication des documents dans le délai prévu, la commande sera réputée annulée, mais sera cependant facturée aux termes et conditions de nos tarifs.

3.3 - Tout emplacement retenu et dont les documents techniques ne seront pas remis à la régie dans les dits délais sera facturé.

3.4 - AMAURY MEDIAS et les supports déclinent toute responsabilité pour les accidents survenus aux éléments techniques.

3.5 - Tous textes ou photographies de type rédactionnel seront précédés ou suivis de la mention "Communiqué" ou "Publicité". Ces textes ou photographies devront être soumis à l'accord des supports et de la régie.

3.6 - Les documents non réclamés par écrit dans un délai de 3 mois suivant la parution seront détruits.

3.7 - La réalisation de tout document technique par la régie ou les supports fera l'objet d'une facturation de frais techniques. **3.8** - Propriété artistique : toute création publicitaire exécutée par les soins de la régie ou des supports demeurera leur pleine et entière propriété intellectuelle, leur facturation n'entraînant ni cession de droits, ni concession de droits, à l'exception de la concession du droit de reproduction et ce, exclusivement dans le cadre délimité de la commande passée.

4 - DELAI DE RECLAMATION

Toute réclamation sur les éléments d'exécution de l'ordre doit être portée à la connaissance de AMAURY MEDIAS dans un délai maximum de 10 jours après parution par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé ce délai, aucune contestation amiable ou judiciaire ne sera plus recevable, l'annonceur sera réputé avoir accepté l'exécution de l'ordre et ne pourra plus prétendre à aucune indemnisation ni remboursement. En outre, les factures adressées à ce titre devront être intégralement réglées, sans diminution ou compensation aucune.

5 - CONDITIONS DE FACTURATION, DELAIS ET MODALITES DE PAIEMENT

5.1 - La publicité est facturée sur la base des tarifs, impôts et taxes en vigueur au moment de la parution. Les tarifs susvisés comprennent à la fois les barèmes de prix, ainsi que les réductions susceptibles d'être appliquées. L'exécution d'une commande à un prix convenu ne contraint nullement AMAURY MEDIAS à exécuter toute nouvelle commande suivant des conditions commerciales et tarifaires identiques.

5.2 - L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif.

5.3 - Secteurs Loi Sapin : conformément à la loi n°93-112 du 29 janvier 1993, dite Loi Sapin et dans le cas où l'annonceur aurait mandaté un intermédiaire, AMAURY MEDIAS devra être en possession du contrat de mandat liant l'annonceur et le mandataire, contrat qui sera réputé à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'annonceur, ce dont AMAURY MEDIAS devra être informée. L'annonceur qui choisit de faire régler l'annonce par son mandataire payeur se porte fort du paiement à bonne date des sommes revenant à AMAURY MEDIAS par son mandataire et s'engage à couvrir AMAURY MEDIAS de tout préjudice subi par AMAURY MEDIAS résultant d'une défaillance du mandataire de l'annonceur à cet égard, à charge pour ce dernier de se retourner contre son mandataire dans les conditions légales. La remise professionnelle n'est accordée qu'aux annonceurs dont les commandes sont traitées par un mandataire. La remise de cumul de mandats n'est accordée qu'aux annonceurs ayant choisi de recourir à un mandataire si ce dernier cumule les mandats d'au moins 2 annonceurs. Pour l'ensemble des présentes C.G.V., ne peut être considérée comme mandataire qu'une personne morale immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés avec un code d'activité 744B ou 741G.

5.4 - Secteurs Hors Loi Sapin : pour les secteurs hors Loi Sapin, en particulier les annonces offres d'emploi et lignages, et dans le cas où l'annonceur serait représenté par une agence, celle-ci agit pour le compte de l'annonceur en tant que commissionnaire du royaume.

5.5 - La publicité est payable sans escompte au comptant à réception de facture, sauf stipulation contraire convenue par accord particulier. En cas d'application d'un escompte, la TVA de la facture correspondante devra être réduite au prorata. Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard pourraient être appliquées dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture, lorsque le versement intervient au-delà du délai fixé par les présentes conditions générales de vente. Ces pénalités sont d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. En cas de recouvrement contentieux et/ou par l'intermédiaire d'une société spécialisée extérieure, tous les frais demeureront à la charge de l'annonceur. De plus, tout retard de règlement par rapport aux échéances prévues entraînera le droit de suspendre dès le lendemain du défaut de paiement l'exécution des insertions en cours.

5.6 - Les factures émises par AMAURY MEDIAS sont payables au lieu de son principal établissement. L'acceptation préalable de traites ou lettres de change ne peut en aucun cas constituer une dérogation aux conditions et délais de règlement des factures de AMAURY MEDIAS ou à leur lieu de règlement. En aucun cas, les paiements qui sont dus à AMAURY MEDIAS ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans l'accord écrit et préalable de la part de AMAURY MEDIAS. Tout paiement entre les mains de AMAURY MEDIAS s'impute sur les sommes dues, quelle qu'en soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne. Les réductions de prix ne sont acquises que pour autant que les obligations et prestations y donnant droit aient été effectivement exécutées ou réalisées.

5.7 - Suivant l'importance ou la nature du travail à exécuter, il pourra être demandé une avance de 30% du montant HT à la commande.

5.8 - AMAURY MEDIAS se réserve le droit de modifier ses tarifs et sa politique commerciale. AMAURY MEDIAS en informera l'annonceur ou son mandataire deux semaines au moins avant la date d'entrée en vigueur des dites modifications.

5.9 - Délai de contestation : toute réclamation sur les éléments de la facture doit être portée à la connaissance de AMAURY MEDIAS par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours maximum après la réception de la facture. Passé ce délai, aucune contestation ne sera plus recevable. En tout état de cause, l'annonceur ou son mandataire s'oblige à payer, sans aucun retard, la partie non contestée de la facture.

6 - ELECTION DE DOMICILE - COMPETENCE DE JURIDICTION

Toute souscription d'un ordre de publicité par l'annonceur ou son mandataire implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente et des conditions particulières qui peuvent être précisées sur les tarifs en vigueur et devis. L'élection de domicile est faite à l'adresse indiquée en tête des factures de AMAURY MEDIAS. L'interprétation et l'exécution des présentes conditions de vente, ainsi que tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence, sont soumis au droit français. Tout litige susceptible de résulter de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente ou de l'ordre d'insertion ou de toutes éventuelles conditions techniques régissant cet ordre sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nanterre, nonobstant toute éventuelle connexité, demande incidente ou en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs. AMAURY MEDIAS disposera néanmoins de la faculté de saisir toute autre juridiction compétente et en particulier celle du siège social du client. Les effets de commerce ou acceptation de règlement ne feront ni novation, ni dérogation à la présente clause.